



Vérification et maintenance des installations

Energie Foudre assure les contrats de vérification et de maintenance des installations pour contrôler leur efficacité. La périodicité de vérification est fonction du niveau de protection, elle est déterminée par les normes en vigueur.

Exigences de l'arrêté du 15 janvier 2008 :

- Vérification initiale 6 mois après l'installation.
- Vérification visuelle tous les ans.
- Vérification visuelle 1 mois maximum après une agression foudre.
- Remise en état 1 mois maximum après constat d'un défaut.

Vérification initiale (6 mois maximum après installation)



Vérification périodique

